



Le réseau des Acteurs
de l'Economie Circulaire
en Savoie Mont-Blanc

RÉGLER VOTRE COTISATION À SOLUCIR PAR VIREMENT

Adhésion pour 2025

Pour finaliser votre adhésion à SoluCir, nous vous remercions de procéder au virement de votre cotisation, en indiquant dans le libellé le nom de votre structure (ou votre nom de famille pour des particuliers) ainsi que « Adhésion 2025 ».

Vous recevrez ensuite un mail de confirmation d'adhésion une fois le paiement réceptionné, ainsi que le reçu fiscal associé.

Pour retrouver le montant de votre cotisation, vous trouverez la grille tarifaire en page 2.

Pour toute information complémentaire ou demande spécifique, n'hésitez pas à contacter Aurélie par mail à l'adresse contact@solucir.org

LA MOTTE SERVOLEX
Tel. 0479446029 Fax.

00830

Intitulé du compte

ASSOC. SOLUCIR
SAVOIE TECHNOLAC
19 BOULEVARD MER CASPIENNE
73370 LE BOURGET DU LAC

Domiciliation

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18106	00810	96768413832	80

IBAN FR76 1810 6008 1096 7684 1383 280

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT AGRIFRPP881



Le réseau des Acteurs
de l'Economie Circulaire
en Savoie Mont-Blanc

Type et taille de l'entreprise	Tarif annuel d'adhésion 2025
Particulier et structure individuelle (= sans effectif)	200€
Structure de 2 à 4 effectifs	300€
Structure de 5 à 9 effectifs	400€
Structure de 10 à 49 effectifs	750€
Structure de 50 à 99 effectifs	1 500€
Structure de 100 à 249 effectifs	2 000€
Structure de 250 à 499 effectifs	3 000€
Structure de plus de 500 effectifs	4 000€
Institutionnels et collectivités	1 500€
Organisme d'enseignement et étudiants	Gratuit
Entreprise créée cette année ou la précédente	Gratuit
Chantiers d'insertion et associations intermédiaires	Calcul spécifique (les salariés en insertion comptent pour 0,5 ETP)

Pour les entreprises, les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 % de leur montant, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Ils doivent être comptabilisés au compte comptable 6238 « dons aux œuvres ». Pour un versement de 1500 € votre adhésion ne vous coûtera que 600 € après déduction fiscale.

Pour les chantiers d'insertion et les associations intermédiaires : 1 ETP en insertion représente 0,5 ETP et 1 ETP permanent compte pour 1. Contactez-nous pour avoir le détail du calcul si besoin : contact@solucir.org

Pour les associations non fiscalisées, vous bénéficiez du tarif de la tranche inférieure par rapport à votre nombre de salariés. Si vous êtes une association sans salarié, votre adhésion passe à 100€. Contactez-nous pour connaître votre tranche exacte à : contact@solucir.org

Pour les particuliers, les versements ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égal à 66 % des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Pour un versement de 200 € votre adhésion ne vous coûtera que 68 € après déduction fiscale.

